



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2021-167

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **63\_REC\_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand /**

43-2021-11-10-00001 - Arrêté rectoral du 10 novembre 2021 portant constitution de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel (2 pages)

Page 3

63\_REC\_Rectorat de l'Académie de  
Clermont-Ferrand

43-2021-11-10-00001

Arrêté rectoral du 10 novembre 2021 portant  
constitution de la commission administrative  
paritaire académique compétente à l'égard des  
professeurs de lycée professionnel

**Arrêté rectoral du 10 novembre 2021 portant constitution de la**
  
**Commission Administrative Paritaire Académique**
  
**compétente à l'égard**
  
**des Professeurs de Lycée Professionnel**

2021-07

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels aux dites commissions ;
- VU la circulaire 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU le scrutin du 29 novembre au 06 décembre 2018 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel du 06 décembre 2018 ;
- VU la décision du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 14 octobre 2021 enjoignant au recteur de l'académie de Clermont-Ferrand de fixer la répartition des sièges au sein de la commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel de la manière dont elle avait été arrêtée le 7 décembre 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des Professeurs de Lycée Professionnel est ainsi constituée :

**I - Représentants de l'Administration**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur le Recteur	Monsieur Tanguy CAVÉ Secrétaire Général de l'Académie
Madame Peggy VOISSE Secrétaire Générale Adjointe - Directrice des Ressources Humaines	Madame Aurélie FARGET Adjointe à la Cheffe de la Division des Personnels Enseignants
Madame Valérie LIONNE Cheffe de la Division des Personnels Enseignants	Madame Gwladys RAGON Adjointe à la Cheffe de la Division des Personnels Enseignants
Monsieur Marc PACQUETET IEN-ET d'Economie et Gestion	Madame Patricia JARDEL IEN-ET d'Economie et Gestion
Monsieur Claude POJOLAT IEN-ET de Sciences et Techniques Industrielles	Monsieur Charly PENAUD IEN-ET des Métiers d'Art
Monsieur Damien ROQUESSALANE IEN-EG de Lettres - Anglais	Madame Claire MARLIAS IEN-EG de Mathématiques - Sciences Physiques
Madame Josèphe TEULADE IEN-ET d'Economie et Gestion	Madame Dominique BRUNOLD IEN-EG de Lettres - Histoire Géographie
Madame Séverine THIOURT Proviseure LP C. Claudel CLERMONT-FERRAND	Monsieur Dominique LOPEZ Proviseur LP A. Gasquet CLERMONT-FERRAND
Monsieur Didier ZIMNIAK Proviseur LP M. Curie CLERMONT-FERRAND	Monsieur Christian PUECHBROUSSOU Proviseur LP M. Laurencin RIOM
Monsieur Stéphane GRANSEIGNE Proviseur LP F. Rabelais BRASSAC-LES-MINES	Monsieur Ludovic MITTON Proviseur LP P. Boulanger PONT-DU-CHÂTEAU

CAPA PLP 1/2

## II - Représentants du Personnel

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>CLASSE EXCEPTIONNELLE / HORS CLASSE</u>	
SNETAA FO	Monsieur Patrice MERIC LP A. Londres CUSSET	Madame Pascale MERCIER SEP J. Monnet YZEURE
	Madame Marie-Ange AUBRY LP P. Boulanger PONT-DU-CHÂTEAU	Monsieur Denis MARTIN LP C. Claudel CLERMONT-FERRAND
	Monsieur André CHAVAROCHE EREA A. Monier AURILLAC	Madame Pascale PROLHAC LP R. Claustres CLERMONT-FERRAND
	Monsieur Jean-Philippe MEUNIER LP H. Ste-Claire Deville ISSOIRE	Monsieur Sébastien HERVE SEP V. Larbaud CUSSET
	<u>CLASSE NORMALE</u>	
SNETAA FO	Monsieur Christophe MORLAT LP Val d'Allier VARENNES-SUR-ALLIER	Monsieur Lionel MOURY LP M. Laurencin RIOM
SNUEP FSU	Monsieur Ugo TREVISIOL LP A. Gasquet CLERMONT-FERRAND	Monsieur Eric BARDY EREA A. Vialatte BRIOUDE
	Madame Béatrice BOSDEVESY LP Val d'Allier VARENNES-SUR-ALLIER	Monsieur Christophe FERREIRA LP C. Claudel CLERMONT-FERRAND
CGT EDUC'ACTION	Monsieur Nicolas TERME LP J. Monnet LE PUY-EN-VELAY	Monsieur Sébastien BOUET LP A. Londres CUSSET
	Madame Sophie BRUTUS LP C. Claudel CLERMONT-FERRAND	Madame Laurianne RIEUTORT SEP Haute Auvergne ST-FLOUR
SE UNSA	Monsieur Fabien FONTANIER LP A. Gasquet CLERMONT-FERRAND	Monsieur Sébastien ARSEGUEL LP M. Curie CLERMONT-FERRAND

### Article 2

Les dispositions de l'arrêté rectoral en date du 01 juillet 2021 sont abrogées.

### Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 novembre 2021

Le Recteur d'Académie

Karim BENMILOUD